

**Déclaration du Président**

L'entreprise n'est que le lieu de l'activité industrielle des femmes et des hommes qui la composent. La nature de cette activité étant le conditionnement, le mélange, le stockage et la gestion d'expédition de produits chimiques, je suis convaincu que la préservation de la santé du personnel, la maîtrise de la sécurité, la protection de l'environnement et la qualité des prestations réalisées, sont les conditions essentielles de son développement durable, Je m'engage, par conséquent :

♦ A y consacrer les ressources humaines, techniques et financières appropriés pour maintenir notre Système de Management de la Qualité conforme à la Norme ISO 9001, et notre Système de Gestion de la Sécurité conforme aux exigences réglementaires.

Afin d'améliorer de façon continue leurs performances, préserver la santé du personnel, assurer la sécurité de nos installations, prévenir toute pollution et réduire les impacts environnementaux de nos activités, conserver la confiance de nos clients pour accroître leur satisfaction en respectant leurs exigences, et pour en conquérir de nouveaux.

♦ A identifier et respecter les exigences légales applicables, notamment l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploiter Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, SEVESO seuil bas.

♦ A assurer une veille réglementaire afin de nous conformer aux évolutions de ces mêmes exigences.

♦ A respecter les autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit.

♦ A prévenir la consommation d'alcool et l'usage de produits stupéfiants sur les lieux de travail

Ces engagements reposent essentiellement sur l'implication et les compétences du personnel, entretenues par des actions régulières de sensibilisation et l'organisation périodique de formations destinées notamment à la délivrance d'habilitations. En conséquence, chacun doit être conscient en permanence de son rôle et de sa responsabilité personnelle en matière de prévention des risques d'accident, d'incidents et d'atteinte à la santé ou de dommage à l'environnement ainsi que de sa contribution à la satisfaction de nos clients, c'est pourquoi nous organisons l'activité de façon à limiter le recours à l'emploi de personnel d'appoint.

La prévention des accidents, des incidents ou des situations d'urgence est un préalable incontournable dans la conduite des opérations. Cette démarche passe par l'identification des dangers et l'évaluation des risques et des impacts de nos activités sur la santé et l'environnement et par l'analyse du retour d'expérience de ces événements.

Pour m'aider dans la mise en œuvre de cette politique, la Responsable de Site Adjointe a pour mission de coordonner et de faciliter l'ensemble des actions inhérentes, de vérifier leur application, elle est de ce fait, la représentante de la Direction dans les domaines du Management de la Qualité, de la Santé et de la Sécurité.

L'engagement de l'équipe de Direction et l'adhésion formelle à cette politique de l'ensemble du personnel demeurent essentiels pour un succès durable de notre démarche de progrès, Je veillerai donc personnellement au respect de cette politique QSSE en assurant le pilotage de la démarche au travers des Revues de Direction périodiques intégrant le suivi des différents objectifs et plans d'actions associés.

Fos sur mer, le 10 avril 2013.

Le Président

Cyrille SELLON

